

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 87**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / MME. SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

PRU Flamant-Iris : aide départementale à la réalisation de 27 logements par Erilia

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n° 223 du 30 septembre 2005, la Commission permanente a approuvé la convention ANRU de rénovation urbaine « Flamants-Iris » à Marseille.

Le 17 juillet 2015, par délibération n° 62, elle a approuvé la signature de l'avenant national de clôture n°4 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain « Flamant-Iris », de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine ainsi que de l'avenant n° 2 à la convention de financement avec 13 Habitat.

La convention ANRU prévoit une participation globale du Département de 14 042 993 €

Une autorisation de programme (AP n° 2006-16020A) d'un montant de 10 294 317 € a été votée au budget primitif, chapitre 204, fonction 72, pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Flamants-Iris » relevant de la délégation Logement.

## **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

Conformément aux engagements prévus dans la convention ANRU « Flamants-Iris », le GIP Marseille Rénovation Urbaine soumet à notre décision de financement la réalisation par ERILIA de 27 logements PLUS hors site, chemin de Gibbes à Marseille 14<sup>ème</sup>.

La participation départementale s'élève à 351 000 € sur une dépense subventionnable de 4 369 271 €

Le détail des caractéristiques techniques et financières sont présentées en annexe I et II.

## **INCIDENCES BUDGETAIRES**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement d'AP
16020	1008601	ANRU « Les Flamants »	204-72- 204182	351 000 €
Total à engager :				351 000 €

## **PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE**

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de la convention ANRU « Flamants-Iris » d'une subvention de 351 000 € sur une base subventionnable de 4 369 271 €

Cette action sera financée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2006-16020A dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL